

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10	10

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Commune d'Aunay-sous-Auneau

### SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du conseil municipal à la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

#### Date de la convocation

09/06/2023

#### Date d'affichage

09/06/2023

#### Présidence :

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

#### Secrétaire de séance :

M. Patrick RIVARD

#### Participants :

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT (arrivée à 18h55), M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE (arrivée à 18h50), M. Thierry DROUILLEAUX, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaél BEYE.

#### Absentes excusées :

Mme Evelyne GENEQUE  
Mme Fanny LE GALLO

#### Absents :

M. Vincent ZOUZULKOWSKY  
M. Julien PICHOT  
Mme Julie DE FRANCQUEVILLE

#### Objet de la Délibération :

### TRAVAUX ANCIEN BATIMENT POSTE

#### Délibération n° 2023\_027

La commission d'urbanisme réunie le 07 juin 2023 est favorable à la transformation du bâtiment en local multi professionnel. Les études et diagnostics vont pouvoir être lancés pour obtenir des devis et les subventions.

Un des professionnels qui souhaite s'installer signale que l'étude du CAUE28 divise en trois le local, mais que pour son activité la superficie de 16 m<sup>2</sup> n'est pas suffisante. 20 à 25 m<sup>2</sup> seraient préférable.

Monsieur le Maire rappelle que le projet présenté par le CAUE28 n'est qu'une étude de faisabilité. Le projet définitif sera arrêté avec l'architecte.

Monsieur le Maire indique qu'un autre professionnel se dit également intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

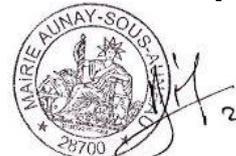
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer des études et des diagnostics pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne Poste
- D'engager les frais s'y afférents.

#### Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :

- La publication sur le site internet : 06/07/2023  
[www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr) Rubrique : La commune / Vie municipale le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN